

résolutions du parlement anglais à l'effet qu'un député ne peut pas voter sur une question dans laquelle il a un intérêt pécuniaire direct, mais je signalerai le fait que votre prédécesseur, M. Kirkpatrick, a décidé, en 1884, que ces résolutions et ces opinions formaient la règle de ce parlement. Je vais citer l'opinion de sir Charles Russell, aujourd'hui le lord juge en chef, quand il était procureur général en Angleterre. Il a dit en 1895 :

L'objet était sans doute, qu'une personne ne devait pas soutenir dans la Chambre une chose pour laquelle elle avait reçu un honoraire ou récompense en dehors de la Chambre.

J'attire votre attention sur l'opinion du présent procureur général d'Angleterre, qui a dit :—

Je crois que pas un député en sa qualité de membre de cette Chambre ne doit soutenir une cause dans laquelle il a reçu un honoraire ou récompense.

J'attire votre attention, M. l'Orateur, sur l'opinion d'un ancien procureur général d'Angleterre, sir Henry James, aujourd'hui chancelier du duché de Lancaster, qui a dit :—

L'objet de la règle était sans doute, qu'une personne ne devait pas soutenir dans la Chambre la même cause pour laquelle elle avait reçu un honoraire en dehors de la Chambre.

Et, venant maintenant à notre propre parlement je vous prie, M. l'Orateur, de vous souvenir que mon honorable ami de Bothwell (M. Mills), qui était membre du gouvernement de M. Mackenzie, fit critiquer sa conduite par le député de Simcoe-nord (M. McCarthy) en 1880. Cette année-là, une discussion eut lieu au sujet de la frontière entre Ontario et les territoires non organisés. Quelle a été l'opinion de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy) sur la position de l'honorable député de Bothwell (M. Mills) ? D'après nos *Débats* :—

Il prétend que le député de Bothwell (M. Mills) est venu, et qu'il est malheureux que lui (M. Mills) fut l'agent payé du gouvernement d'Ontario, quand il a formé sa première opinion sur le sujet.

L'honorable député de Bothwell (M. Mills) interrompt en disant :—

Que reconnaissant cela, il n'a pris virtuellement aucune part à la discussion de cette question, et qu'elle a été traitée par le premier ministre et le ministre de la Justice.

Et mon honorable ami de Simcoe-nord (M. McCarthy) répondit :—

Si M. Mills était incompetent à s'occuper de la cause en qualité de ministre de l'Intérieur, il suppose qu'il doit être également incompetent à prendre part à la discussion dans la Chambre des Communes.

Et plus tard, l'honorable député (M. McCarthy), représentant, s'il vous plaît, une minorité sans appui, une minorité d'un, dans le cas du bill concernant les cours d'eau, se leva, après quelques pourparlers, pour traiter le sujet devant la Chambre, il s'excusa de parler sur cette question, et il déclara pour employer son propre langage :

Qu'il se levait avec une certaine hésitation pour répondre, attendu qu'il était l'avocat de l'une des parties, M. Peter McLaren.

Mais quelle excuse donna-t-il pour prendre part à la discussion ? Je prétends que son excuse dans cette occasion le place dans une position fâcheuse dans la présente circonstance, car l'excuse qu'il donna alors ne peut pas être fournie maintenant au Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER.

sujet de la présente question. L'honorable député de Simcoe-nord a dit dans le temps :

M. McLaren n'a plus aucun intérêt dans la question. Mes rapports avec la poursuite de McLaren et Caldwell ont cessé depuis longtemps, ou dans tous les cas ont cessé en ce qui concerne la présente question, parce que je n'ai pas d'intérêt personnel, ni aucun intérêt qu'on pourrait supposer que j'eusse si les intérêts de mon client étaient affectés.

La déclaration faite dans cette circonstance est la condamnation du député de Simcoe-nord (M. McCarthy) dans toute la présente affaire. Et quel est le motif qui me porte à y faire allusion ? Est-ce pour causer de l'inimitié entre lui et moi ? Non, M. l'Orateur. Il me ferait peine de constater une semblable disposition chez un député quelconque, mais je suis content de savoir qu'il a été le principal coupable en faisant naître un esprit de discorde tant dans cette Chambre que dans le pays, au sujet de l'importante question de l'éducation de la minorité dans différentes provinces. Je suis content de savoir que c'est lui (M. McCarthy) qui, plus que tout autre dans ce parlement, a engagé la lutte, l'a continuée et l'a renouvelée sur cette question.

Je suis heureux de pouvoir penser—et je le penserai jusqu'à ce que les élections générales aient eu lieu—qu'une agitation dirigée par lui, ou par l'honorable député d'York (M. Wallace), est bien peu importante, après la défaite d'une agitation semblable soulevée par des hommes comme George Brown, sans honoraire ni récompense, mais comptant seulement sur l'intelligence de leurs compatriotes et sur l'allégeance de leur parti. Ces hommes ont été battus, heureusement pour le pays, et je ne crois pas qu'on lise dans l'histoire qu'une bataille perdue, dirigée par des champions et par des hommes indépendants du calibre de George Brown, peut être gagnée par des hommes comme ceux que je viens de mentionner.

Pour revenir maintenant au sujet en discussion, je vous prie, M. l'Orateur de vous rappeler le long discours prononcé par l'honorable député de Queen (M. Davies). Je vous rappellerai ce qu'il a dit au sujet de la loi; ainsi qu'il l'a appelée, relativement à cette question, et énoncée par le secrétaire d'Etat (sir Charles Tupper). Je ne me suis jamais fait le champion du secrétaire d'Etat dans cette Chambre, quand il a cessé d'en faire partie. Je n'ai pas crié, au sujet de sa vie et de son passé parlementaires, que ce serait lui faire honneur si j'avais essayé de me faire son champion. J'ai encore moins raison de me faire son champion aujourd'hui. Je laisserai à la Chambre le soin de juger la condamnation de sa loi par l'honorable député de Queen (M. Davies). Mais l'honorable député de Queen (M. Davies) ne devra pas me blâmer si, à mon tour, je prends sur moi de condamner sa loi, et de défier, ainsi que j'en ai l'intention, tout membre de sa profession, d'un côté ou l'autre de la Chambre, ou du troisième parti, de se lever maintenant, ou plus tard, au cours du débat, de dire qu'il approuve l'interprétation des décisions légales qui sont devant nous, telle que donnée par le député de Queen. Qu'a dit l'honorable député ? Il a dit :

Le Conseil privé a pris le code d'éducation qui se trouve dans l'Acte du Manitoba, et il a décidé en appel que ces privilèges et exercices religieux n'ont pas été gênés directement ou indirectement par l'Acte des écoles de 1890.

Or, cela a été décidé d'une manière absolue par le plus haut tribunal de l'Empire en termes qui ne